



Enquête de consommation des boissons énergisantes chez les sportifs et pratiquants d'activités physiques (2011) « SPORT SANTE ET BOISSONS ENERGISANTES »



NOTICE DE PARTICIPATION A L'ETUDE DE CONSOMMATION DES BOISSONS ENERGISANTES

Cette enquête s'inscrit dans une étude des habitudes alimentaires et des conduites addictives, et a pour objectif de déterminer le niveau de consommation de boissons énergisantes chez les sportifs, leur circonstance de consommation, les effets ressentis sur la santé, les éventuelles conduites dopantes associées.

Circonstances de participation à l'enquête

L'enquête doit être proposée par un professionnel de santé ou un acteur de prévention (formé) lors d'une consultation médicale ou paramédicale, une action de prévention, un regroupement sportif.

La participation à l'enquête (questionnaire) doit être suivie d'une information de prévention sur les boissons énergétiques et énergisantes, en s'appuyant sur le flyer et les articles disponibles sur www.boissons-energisantes.fr

Population ciblée par notre enquête :

- Les sportifs :
Les élèves des classes sportives scolaires (collèges et lycées).
Les sportifs amateurs licenciés dans un club.
Les sportifs en Pôle France ou Pôle Espoir.
Les sportifs de haut niveau (inscrits sur liste ministérielle) et sportifs en équipe de France.
Les sportifs des centres de formation et sportifs professionnels.
 - Les pratiquants d'activité physique
Personnes non sportives, pratiquants une activité physique.
 - Les personnes sédentaires
Personnes sédentaires et volontaires.
- Il n'y a pas de limite d'âge à la participation de notre enquête.

Règlement de l'étude :

Cette enquête est une étude prospective, utilisant un questionnaire disponible auprès de l'IRBMS ou sur le site www.boissons-energisantes.fr

La participation à l'étude est unique : chaque personne s'engage à compléter le questionnaire une seule fois. Le questionnaire est anonyme, et ne donnera lieu à aucune interprétation individuelle. Le questionnaire est destiné à toute personne se déclarant volontaire à participer à l'enquête, et s'engageant à y répondre sincèrement.

Le questionnaire et le protocole d'étude sont validés, après avis consultatif du Comité Scientifique de la SFNS et la SF2S.

Cette étude donnera lieu à des publications scientifiques.

Le questionnaire est propriété de l'IRBMS et a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Durée de l'étude :

Les questionnaires sont diffusés du 1^{er} février au 31 décembre 2011.

Les questionnaires recueillis feront l'objet d'une analyse statistique à partir du 1^{er} janvier 2012. Les résultats seront consultables sur le site www.boissons-energisantes.fr début 2012.

Les questionnaires doivent être renvoyés avant le 31/12/11 à :

IRBMS, Maison Régionale du Sport, 367 rue Jules Guesde, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.
Ou par email sur contact@boissons-energisantes.fr

Pour toute information complémentaire :

Contactez l'adresse contact@boissons-energisantes.fr